

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 50 – Mars 2010

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2010-5151

Avis du Groupe Scientifique sur les Matériaux en contact avec les aliments, les Enzymes, les Arômes et les Auxiliaires technologiques du 26 novembre 2009 relatif à une demande de la Commission européenne sur la sécurité sanitaire d'un produit primaire d'arôme de fumée AM 01 (Question n°: EFSA-Q-2005-269)

Scientific Opinion of the Panel on Food Contact Materials, Enzymes, Flavourings and Processing Aids (CEF); Scientific Opinion on safety of smoke flavour Primary Product - AM 01

EFSA Journal, 2010, 8(1) :1396 p. 1-22 - *Texte en Anglais*



<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1396.pdf>

● Référence bibliographique enrichie

Le Groupe scientifique a conclu que le produit primaire AM 01 présente des marges de sécurité insuffisantes et qu'un risque génotoxique ne peut être écarté.

N.B. 1. Le demandeur avait indiqué qu'une des utilisations possibles du AM 01 concernait les poissons et les produits de la pêche (dont mollusques, crustacés, échinodermes).

N.B. 2. Cet avis fait partie des 3 derniers avis de l'EFSA relatifs à l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits primaires pour arômes de fumée (cf. ci-dessus). En fonction de ces avis, la Commission européenne va dresser une liste des arômes de fumée autorisés pour un usage alimentaire.